

émission chèques cours de danse

Par shantimaria, le 23/01/2013 à 11:55

Bonjour,

je me suis inscrite durant le mois d'octobre 2012 à des cours de danse, à raison d'une fois par semaine et avec une formule à l'année. A cet effet, j'ai remis 4 chèques à la professeure. Elle en a déposé 2 le mois dernier. Néanmoins cela fait plusieurs semaines que je ne me rends plus aux cours, d'une part à cause de mon planning mais également une insatisfaction de ma part des cours. Après plusieurs semaines d'absence, j'y suis retourné en début de semaine, le cours s'est très mal passé car la prof a été agressive et nous a toutes rabaissées. Avec d'autres de mes camarades, nous ne comptons évidemment plus y retourner mais je sais que la prof refuse de rendre les chèques non encaissées qu'elle qu'en soit la raison. Que faire? merci pour votre réponse

Maria

Par **Legalacte**, le **23/01/2013** à **11:58**

Bonjour,

Vous devez relire le contrat qui vous lie à ce prof de danse, peux t'on arrêter en cours d'année et, est ce qu'il est prévu un remboursement en cas d'arrêt avant la fin de l'année.

Par youris, le 23/01/2013 à 15:09

bir

et bien entendu les chèques peuvent être encaissées par le bénéficiaire. cdt

Par **shantimaria**, le **23/01/2013** à **20:28**

merci pour vos messages, je viens de trouver un compromis avec la prof, va me rembourser une partie après un calcul au prorata des cours